LE SPECTRE DE LA GRÈVE PLANE SUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Les syndicats menacent d'aller vers des actions communes

Le bras de fer se poursuit entre le ministre de l'Education et les syndicats du secteur concernant notamment la question du statut. Si pour la tutelle, une énième révision des textes est quasi impossible, les syndicats ne sont pas de cet avis et prévoient même de possibles actions de protestation communes.

F-Zohra B. Alger (Le Soir) - La question du statut continue de nourrir les tensions entre les syndicats du secteur de l'éducation et la tutelle, et ce en dépit des différentes réunions entre les deux parties. Pour le ministère de l'Education, la question du statut est celle qui fâche, du fait qu'une révision ne semble pas être adoptée. A cet effet, les syndicats ont exprimé cette semaine leur mécontentement et leur «ras-le-bol» devant l'absence de concrétisation des revendications de la base dont les revalorisations salariales. Samedi 11 janvier, deux d'entre eux, le Cnapest et le Snapest tiendront d'ailleurs leurs conseils nationaux en vue de discuter de la situation et aussi de débattre d'un possible retour à la protestation pour exprimer leur refus de l'attitude adoptée par la tutelle depuis plusieurs mois. C'est ce qu'annonce d'ailleurs Nouar Larbi du Cnapest, coordinateur national. Toutefois pour ce dernier, son syndicat ne demande pas une révision du statut mais plutôt une relecture des textes en vue de réaliser les revendications des travailleurs du secteur. Il dénonce ainsi une fausse lecture du texte. Le syndicaliste remettra aussi en cause le fait que le ministère souhaite parler seul des revendications, lors des rencontres avec la Fonction publique et le ministère de Finances. Il rappellera que lors de précédentes rencontres avec ces parties, des acquis ont pu être obtenus grâce à l'intervention des représentants des travailleurs. En somme, le Cnapest revendique de présenter lui-même ses doléances lors d'une tripartite. Pour sa part, Meziane Meriane du Snapest rappellera que les principales revendications du syndicat, dont la question des salaires, reposent sur le statut. Pour le porte-parole du Snapest, tous les problèmes vécus par les travailleurs résultent «d'aberrations constatées dans ce texte et que la tutelle refuse de revoir», a-t-il précisé, notant que les erreurs doivent être «absolument corrigées». Ce syndicat réunira aussi son Conseil national pour samedi prochain annonçant d'ores et déjà des actions de protestations dans le cas où la tutelle «refuse de répondre à leurs doléances». Pour Meziane Meriane, les actions se feront notamment en commun avec d'autres syndicats. Pour sa part, le ministère de l'Education a, dans un communiqué, précisé avoir répondu aux revendications des syndicats. Pour ce qui est de la question épineuse du statut, le ministère a signifié «qu'il n'était pas dans l'usage institutionnel d'effectuer la révision d'un texte qui n'a pas été soumis à une évaluation d'impact après application et ce, malgré les dérogations accordées par les services de la Fonction publique». Pour la tutelle, des revendications datant des années 90 ont pu être satisfaites. Il s'agit notamment de la question de la médecine du travail et de celle des logements, selon le ministre. Seront aussi évoqués 20 000 fonctionnaires qui ont bénéficié d'une promotion à un grade supérieur, suite au concours effectué au mois de décembre passé.

F-Z. B.

SELON L'UGCAA

30% de la poudre de lait détournés pour la fabrication des produits dérivés

Au moment où le ministère de l'Agriculture assure que les quotas d'approvisionnement en lait en poudre n'ont pas été réduits, les citoyens se plaignent toujours d'un manque dans les étals. L'UGCAA, qui pointe du doigt les transformateurs, assure que 30% de cette matière subventionnée est détournée pour la fabrication de produits dérivés.

Salima Akkouche – Alger (Le Soir) – Le problème de manque et de pénurie de lait en sachet est récurrent. Pourtant, l'origine de ce problème reste inconnue. Les commerçants parlent d'un approvisionnement insuffisant alors que l'Office national interprofessionnel du lait (ONIL) assure que l'approvisionnement des producteurs en poudre de lait est assuré normalement. «L'ONIL n'a jamais réduit ses quotas d'approvisionnement» assure-t-on au ministère de l'Agriculture et du Développement rural qui ajoute que l'office, «qui s'inscrit dans une stratégie de régulation et d'amélioration de la production locale, a pris toutes ses dispositions en termes de stockage afin de satisfaire les demandes d'approvisionnement des 120 laiteries conventionnées».

Selon le porte-parole de l'UGCAA, M. Boulnouar, les commerçants se plaignent de l'insuffisance d'approvisionnement ces derniers jours. «Les commerçants qui étaient approvisionnés trois fois par semaine affirment qu'ils reçoivent le lait en sachet une seule fois par semaine, avec une quantité insuffisante», a rapporté M. Boulnouar. L'origine de ce problème, dit-il, c'est le détournement de la poudre de lait par les transformateurs vers la fabrication des dérivés du lait. Selon ses estimations, 30% de la poudre de lait subventionnée par l'Etat pour la fabrication du lait en sachet est utilisé pour d'autres produits dérivés, yaourt et fromage. Certains professionnels estiment que la hausse des prix des matières premières au niveau mondial a fait que les autres producteurs de lait ont réduit leurs quantités d'importation de la poudre de lait. Par ailleurs, la production de la filière lait a enregistré au cours de la campagne 2012-2013, selon les statistiques établies en novembre dernier par le ministre de l'Agriculture, plus de 3.4 milliards de litres de lait (contre 3.1 milliards de litres en 2011-2012), toutes productions confondues, pour un objectif global annuel retenu au titre des contrats de performances (2013) de 3,048 milliards de litres de lait. La collecte de lait cru est de 701 millions de litres pour la même campagne, contre 687.9 millions de litres réalisés lors de la précédente campagne. Les wilayas de Sétif, Tizi-Ouzou, Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen réalisent à elles seules 38% de la production nationale, précise-t-on.

S. A.

ALGÉRIE TÉLÉCOM LANCE LA 4G POUR LE FIXE

Les habitants des zones reculées en bénéficieront à terme

Téléphoner à partir de son appareil fixe et surfer sur Internet vont être facilités aux habitants des zones reculées du pays, mais pas dans l'immédiat.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - L'opérateur public Algérie Télécom lancera durant les tout prochains mois la téléphonie de quatrième génération (4G) en mode fixe. Celle-ci est basée sur la technologie ou norme de téléphonie mobile LTE-Long Term Evolution (3.9 G) avancée qui permet le très haut débit mobile avec des communications téléphoniques utilisant la voix sur IP et une vitesse de transmission des images et du son de 5 à 10 fois plus importante que celle de la 3G (100 MBps par seconde). En fait, la 4G-LTE est censée permettre des téléchargements plus rapides et plus fluides et à un plus grand nombre d'utilisateurs d'accéder au réseau sans fil à grande vitesse sans compromettre la performance. Présente dans de nombreux pays (plus de 9 millions d'abonnés ayant été comptabilisés en 2012 dans le monde et une prévision de plusieurs centaines de millions d'abonnés d'ici 2016), la 4G-LTE sera destinée en Algérie essentiellement aux habitants des zones isolées, montagneuses et rurales, a-t-on indiqué récemment au niveau de l'opérateur et du ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication (MPTIC) . Ces habitants pourront téléphoner et se connecter à Internet en haut débit sans avoir besoin de transmissions filaires ou en fibres optiques. Il suffira d'avoir un appareil fixe, un PC, un téléphone intelligent (smartphone ou tablette) ou une clé-USB, et un modem spécial fourni par Algérie Télécom. Au centre d'un village ou d'une localité donnée, l'opérateur historique installera une antenne qui sera connectée en wifi à une autre antenne principale, installée à une certaine distance. Le nombre de ces antennes variera selon le nombre des localités ciblées et la densité de la population. Des équipements spécifiques permettront de relier sans fil le modem et l'antenne locale, à l'instar des stations de téléphonie mobile 2G. Ce qui représente un avantage par rapport à l'usage des fibres optiques ou des câbles qui ne sont pas présents sur l'ensemble du territoire national. De même, l'utilisation de la LTE dans les zones reculées permettra de généraliser l'Internet très haut débit. Toutefois, le nombre des utilisateurs de la 4G en mode fixe risque d'être limité dès le départ, même si l'opérateur public escompte quelque 150 000 abonnés en premier lieu. Ce, dans la mesure où le coût du modem ne sera pas à la portée du tout-venant et que le tarif d'abonnement pourrait représenter le triple ou le quadruple du tarif ADSL ou MSAN actuel. Ainsi, l'opérateur public devrait cibler d'abord les professionnels, notamment les entreprises et quelques particuliers, avant d'élargir cette norme aux citoyens lambda. Ce qui dépend de la qualité du déploiement du réseau et des équipements, du nombre des habitants concernés... Voire, de la capacité de l'opérateur à pouvoir amortir cet investissement à terme, de la possibilité de développer le service universel.... Ce qui reste loin d'être évident. Certes, Algérie Télécom avait pris les devants en expérimentant cette technologie depuis plusieurs mois, notamment au niveau du Cyberparc de Sidi Abdallah (Zéralda) et en lançant un appel d'offres pour l'acquisition des équipements. Un investissement évalué entre 40 et 50 millions d'euros, indiquait récemment le P-dg d'Algérie Télécom, Azouaou Mehmel. A ce propos, le consultant en technologies de l'information et de la communication, Younès Grar, estime que le développement de la 4G en mode fixe est «utile» et permettrait de «régler certains problèmes». Toutefois, le déploiement de la 4G en mode fixe survient dans un contexte où la téléphonie mobile de troisième génération entame sa vitesse de croisière.

Ainsi, deux opérateurs de téléphonie mobile dont une filiale d'Algérie Télécom, en attendant l'entrée en course d'un troisième opérateur, ont entamé depuis trois semaines la commercialisation offensive de la 3G qui, rappelons-le, permet des débits de 2 à 42 Mb/s ainsi qu'une connexion meilleure à Internet, le visionnage de vidéos et d'émissions notamment télévisuelles. En se lançant dans la technologie LTE, l'opérateur public devrait néanmoins prendre en compte la nécessité de poursuivre le développement de la fibre optique et de l'ADSL, pouvoir concurrencer le déploiement de la 3G et préserver les intérêts de sa filiale. Ce qui représente un challenge important à relever. Et un challenge qui sera plus difficile à relever avec le déploiement attendu de la téléphonie mobile de 4e génération en Algérie dès 2015-2016 comme le prévoyait récemment la première responsable du MPTIC, Zohra Derdouri. Face à ce challenge, l'opérateur public est appelé en somme à se positionner de manière efficace et optimale.

C. B.

COMMERCIALISATION DES OFFRES 3G

L'objectif de 3 millions d'abonnés atteint à court terme

Commercialisées depuis près de trois semaines, les offres de téléphonie mobile de 3e génération (3G) des deux opérateurs mobiles Mobilis (filiale d'Algérie Télécom) et d'Ooredoo ont déjà suscité un engouement avéré.

Un important afflux des citoyens est constaté au niveau des agences des deux opérateurs et certains points de vente ont déjà vu leurs stocks de puces 3G s'épuiser. En attendant un bilan principalement trimestriel de l'opération, le nombre d'abonnés aurait déjà atteint plusieurs centaines de milliers de clients pour les deux opérateurs. Et ce nombre devrait augmenter avec l'entrée en course de Djezzy, prévue d'ici quelques semaines.

Ainsi, l'objectif de 2 à 3 millions d'abonnés 3G pourrait être facilement atteint à court terme, d'ici une année, a contrario des supputations ou des affirmations officielles faisant état d'un délai d'au moins deux à trois ans.

C. B.